

“ La patience peut faire germer des pierres à condition de savoir attendre”.

Driss Chraïbi



ENSEMBLE

UFE du Pacifique

Mai 2006

Volume 1 Issue 9

Le Mot du Président

L'UFE est une association représentative, courroie de transmission entre les Français de l'Étranger et les 12 Sénateurs chargés de défendre leurs intérêts auprès des institutions françaises et européennes. Après trois ans d'exercice en tant que Président de l'UFE de San Francisco, cette définition vous convient-elle ?

Jean-Claude Zambelli : Oui, à condition d'y ajouter le slogan de l'UFE « qu'un Français ne soit jamais seul à l'étranger », aussi bien en termes de convivialité que de droits et devoirs de citoyen.

Cette fonction de courroie est plus importante que jamais. J'en donnerai deux exemples.

1. Les sites Internet sont de plus en plus nombreux mais que l'information soit disponible ne veut pas dire qu'elle soit connue.

Les sites sont passifs. Il est nécessaire d'aller à la rencontre des Français de l'étranger là où ils se trouvent. Le succès de notre séminaire sur la protection sociale qui traitait des problèmes d'assurance maladie et de retraite¹ le corrobore. Ce séminaire a rempli

Nous avons examiné dans l'article précédant le traitement fiscal des retraites par la convention du 31 août 1994. Aujourd'hui, nous nous intéressons aux revenus du travail et nous verrons que les règles ne posent guère de difficultés.

II. Les salaires et autres revenus du travail :

La convention fiscale énumère le cas des professions indépendantes, dites « libérales », celui des salariés, des dirigeants d'entreprises, des artistes et sportifs, des enseignants et chercheurs, des étudiants et stagiaires, et des autres revenus non spécifiquement

Comme toujours, l'UFE s'intéresse à l'éducation. L'interview de Jean-Claude Zambelli retrace les actions de l'association alors qu'évoquant son parcours de bénévole auprès de la communauté française, Jean-Claude nous donne des nouvelles de son dynamisme.

Les deux avocats français, Paul Tour-Sarkissian et Didier Jaubert, continuent de vous informer. Jean-Bernard Duler fait de même. Si un sujet particulier vous intéresse davantage, n'hésitez pas à nous transmettre votre demande. Nous la ferons suivre à Jean-Bernard, Paul et Didier et ils vous répondront dans l'Ensemble qui suivra votre demande.

Si vous bénéficiez d'une expertise particulière susceptible d'intéresser la communauté française et souhaitez la faire partager, contactez la rédaction d'Ensemble à m.frin@comcast.net.

Ensemble 9 reprend le thème de la protection sociale. Il fait suite à un séminaire traitant de ces questions. Le succès de ce séminaire réclamait une suite. Il sera reproduit dans le Sud de la Baie et à Los Angeles. Si vous souhaitez être informé quant à la date de ces séminaires, faites le savoir en envoyant un courriel à Jean-Claude Zambelli, jc@zambelli.org. Une invitation électronique vous parviendra ensuite. Vous pouvez également joindre la rédaction d'Ensemble et de l'UFE de San Francisco par les biais de son site Web : www.ufesf.org

[Le Mot du Président](#)

[Convention fiscale franco-américaine du 31 août 1994](#)

[La Double imposition](#)

[Les retraites](#)

[Page 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6](#)

[Page 1 - 3 - 5 - 6](#)

[Page 2](#)

[Page 4](#)

Le Mot du Président

l'amphithéâtre de l'Alliance française de San Francisco (plus de 80 places). Il nous a été demandé de renouveler l'expérience dans la Silicon Valley et à Los Angeles².

2. Le panel sur l'enseignement français au sein de l'AEFE organisé lors de l'Assemblée générale de l'UFE à Paris le mois dernier qui traitait des limites du financement du réseau et de la nécessité d'avoir des initiatives privées complémentaires (Levée de fonds).

Vous êtes également responsable du développement de l'UFE sur la côte ouest des Etats-Unis. Comment se porte l'UFE ?

JCZ : Elle se développe bien. Nous avons présenté dans un précédent Ensemble le chapitre de San Diego qui a maintenant un bulletin d'information et organise des manifestations culturelles et des rencontres simplement conviviales.

Deux autres chapitres se sont ouverts cette année : Seattle dans l'état du Washington et Reno, au Nevada. Seattle est une grande ville avec plus de 1000 Français inscrits, 2 établissements d'enseignement français. L'implantation d'une représentation UFE se justifie. Reno bénéficie d'une belle université de recherche qui accueille de nombreux post doc français.

La Présidente, Nicole Vaug-Gonichon est une ancienne adhérente de l'UFE de San Francisco. C'est également une ancienne de San Francisco, Aurélie Forstal-Delaisse., qui a ouvert la représentation de Reno,

Je voudrais profiter de ces deux exemples pour montrer l'importance du 'manque'. A San Francisco, nous sommes gâtés. Lorsque des Français se trouvent isolés, ils retrouvent le chemin de l'associatif. Cela

La double imposition

Dans un contexte d'internationalisation croissante de l'économie, de nombreux salariés de multinationales françaises sont envoyés par leur employeur dans une filiale aux Etats-Unis.

Leur employeur se retrouve ainsi confronté au problème de protection sociale, très différente entre les deux pays. Il est en effet difficile de coordonner les 2 systèmes et les accords qui existent entre la France et les Etats-Unis sont souvent méconnus ou mal compris.

Pour les salariés qui souhaitent retourner en France au bout de quelques années, il est essentiel de ne pas interrompre les cotisations au système de protection sociale français, et plus particulièrement les cotisations retraite.

Cependant, contrairement aux salariés « détachés », les salariés relevant du statut d'expatrié ne peuvent plus continuer à cotiser à la Sécu. Ils peuvent en revanche cotiser à la CFE – Caisse des Français le l'Etranger – qui permet de rejoindre système français sans interruption dans le nombre de trimestres cotisés.

Dans la plupart des cas, ces salariés payent également, par le biais de leur employeur, les taxes de la Social Security américaine, qui ne couvre que la retraite et l'invalidité. Or, pour bénéficié de la retraite américaine, il faut avoir cotisé au moins 10 ans (soit 40 trimestres) à la Social Security. Pour les expats qui restent moins de 10 ans, les taxes payées à la Social Security ne donnent donc pas lieu à une double couverture sociale.

Pour remédier à ce problème de double imposition, la France et les Etats-Unis ont signé un traité permettant aux salariés français travaillant aux Etats-Unis et aux salariés américains travaillant en France d'être dispensés du paiement de cotisations de Sécurité

Sociale dans le pays d'accueil. Ainsi, les expatriés français peuvent être dispensés de taxes de la Social Security à condition que l'employeur en fasse la demande auprès des autorités américaines.

Ceci n'est souvent pas fait par les entreprises françaises ayant des filiales aux Etats-Unis à cause d'une méconnaissance du traité. Elles payent donc deux fois pendant plusieurs années.

Dans ce cas, il est possible d'obtenir un remboursement du trop payé auprès de l'IRS ainsi qu'une exemption de taxes de Social Security. Toutefois, cette possibilité est soumise à certaines limitations : on ne peut obtenir un remboursement que dans la limite de trois années en arrière et la dispense n'est valide que 5 ans à partir de l'arrivée de l'expatrié.

La demande d'un remboursement et la mise en place d'un dossier qui assure l'exemption de taxes de Social Security est un processus complexe qui relève de la compétence de quelques rares cabinets spécialisés.

Duler & Co, courtier d'assurance américain à culture franco-américaine, s'est spécialisé dans ce domaine. Sa connaissance des systèmes de protection sociale français et américain lui a permis de développer une expertise unique en benefit consulting pour les expatriés français aux Etats-Unis.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à contacter Duler & Co :

almartinez@dulerusa.com

Fax : (415) 520-6519

Tel : (415) 738-6320

Il est dans votre intérêt, et celui de votre employeur, d'agir au plus vite.

montre qu'il a encore un rôle important à jouer.

Pour 2007, nous envisageons de nous étendre en Silicon Valley, de redynamiser LA et d'ouvrir des chapitres à Portland, Phoenix et Hawaii.

Quant à l'UFE de San Francisco, comme nous avons beaucoup innové, nous vivons maintenant une certaine stabilité. Les déjeuners, dîners, les concerts et surtout les conférences des Journées Portes Ouvertes tous les deux mois à l'Alliance française rythment la vie d'une association qui vit bien. Nos membres sont fidèles et la croissance est raisonnable après un bond important il y a deux ans. Notre site web www.ufesf.org relaie l'information.

L'UFE participe bien évidemment aux commissions consulaires (Bourses scolaires, Protection sociale, sécurité, affaires sociales). Je tiens à souligner les efforts entrepris en terme de sécurité. La France a tiré les leçons de Katrina ! Il existe maintenant un réseau de Français possédant un téléphone satellite, 13 sur la baie de San Francisco. Les consuls honoraires en sont pourvus et les écoles vont entrer dans le dispositif. Il faut s'en féliciter.

Dans un autre domaine, l'UFE soutient la mise en place du vote par Internet pour l'élection des délégués à l'Assemblée des Français de l'Etranger. Je voudrais néanmoins préciser que je ne pense pas que l'outil augmentera le nombre des votants. Celui-ci est beaucoup trop bas, 15% aux Etats-Unis contre 25 à 30% dans le monde. Il faut se mobiliser, être pro actif, faire plus de communication sur le terrain. C'est le but d'Ensemble qui va trouver les Français chez eux.

Vous avez pris d'autres responsabilités au sein de la communauté française : Président du Conseil de Gestion du Lycée Français La Pérouse, Membre du Conseil de Gestion de Fastnet. Vous êtes un des fondateurs de eLycée. Peut-être en ai-je oublié ?

Commençons par La Pérouse. Quel est votre bilan ?

JCZ : Le Lycée Français La Pérouse a achevé son plan à long terme. Il sera bientôt publié. Il décline les priorités que j'avais notées dès mon arrivée : l'immobilier et la préparation à l'enseignement supérieur.

L'immobilier

La forte hausse des effectifs – de 650 à 730 élèves dont la moitié de Français de retour après la fuite de 2002 et l'autre moitié de familles américaines – a nécessité la mise en place d'une politique d'acquisition. Le Lycée vient d'acquérir l'ancien conservatoire de musique de San Francisco.

C'est un magnifique bâtiment possédant un auditorium de 350 places renommé pour ses grandes qualités acoustiques. Cela va donner l'occasion au Lycée Français de prendre une nouvelle dimension dans les domaines artistiques (Théâtre et musique). Une levée de fonds va être menée pour acquérir des instruments de musique et des heures d'enseignement musical.

Cela va permettre de désengorger l'actuel campus de San Francisco. Dans deux ans, tout le secondaire sera accueilli sur le nouveau campus ainsi les deux bâtiments pourront tous les deux bénéficier de lieux de vie, d'espace de convivialité qui manquaient jusqu'à maintenant.

C'est aussi l'opportunité pour le Lycée Français de développer un Lycée plus ambitieux, avec des propositions nouvelles. Par exemple, envisager d'accueillir des élèves d'autres établissements de l'étranger voire même de France. Il y a beaucoup de pistes à creuser. Toutes les composantes du Lycée doivent se mobiliser, se challenger pour être plus

Convention du 31 août 1994

désignés. Le cas des redevances, qui peuvent se situer à la frontière des revenus du capital et du travail, sera examiné également dans ce cadre.

1. Professions libérales et indépendantes :

Le traité prévoit que les revenus tirés de ces activités par le résident d'un Etat sont imposés dans cet Etat. Toutefois si le résident d'un Etat exerce également son activité dans un autre Etat où il dispose de manière habituelle d'une base fixe, le résultat de son activité sera taxé séparément dans cet autre Etat. Il y aura donc deux impositions distinctes dans chaque Etat et non une double imposition. Un architecte résident américain qui ouvre un cabinet à Paris et qui exerce simultanément à New York verra son activité à Paris imposée par la France et son activité à New York imposée par les USA.

2. Salariés :

Les salaires et revenus assimilés que perçoit un résident d'un Etat ne sont taxés que dans cet Etat. Un français résident aux USA et salarié est imposé aux USA sur le montant de son salaire. Si par contre le résident d'un Etat exerce temporairement dans un autre Etat au titre d'un emploi salarié, la rémunération correspondante perçue sera taxée dans l'autre état. Toutefois, le traité prévoit que le salarié de l'entreprise américaine qui séjourne en France pour son travail pendant moins de 183 jours par an, dont le salaire et les charges sont payées par une entreprise installée aux USA, sans établissement en France, est assujéti à l'impôt américain sur la totalité de son salaire.

3. Dirigeants :

Les dirigeants d'entreprises perçoivent plusieurs formes de rémunération qui vont du salaire, à l'intéressement aux résultats en passant par les jetons de présence et les stocks options, suivant les sociétés. Chaque type de revenu est traité séparément sur le plan fiscal. Les jetons de présence sont des rémunérations versées aux administrateurs de sociétés qui siègent dans des conseils d'administration ou de surveillance. Le principe est que ce revenu est taxé dans le pays où se trouve la société qui

Le Mot du Président

performants. Même le conseil de gestion !

Nous sommes toujours locataire à Marin County mais si notre situation locative était remise en question, nous sommes en mesure d'acquiescer aussi de l'autre côté du Golden Gate Bridge !

Avant de clore le chapitre de l'immobilier, je voudrais dire que si le Lycée Français La Pérouse voit plus de Français le rejoindre que les autres établissements de la Baie, c'est certainement du fait qu'il est le seul conventionné et que ses frais de scolarité sont raisonnables par rapport au prix du marché.

L'enseignement supérieur

Sur le plan de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur, le Lycée Français a encore des progrès à faire en terme de communication. Je dis souvent que le Lycée La Pérouse est le secret le mieux gardé au monde ! Il a un potentiel important pas suffisamment exploité.

Cela tient sans doute au fait que cela ne se joue pas à son échelle. Il faut organiser une vaste campagne de promotion du baccalauréat français, impliquer l'Ambassade et les services consulaires. Il faut répondre aux exigences américaines en soutenant les programmes de SAT et AP. Le projet de baccalauréat franco américain devait répondre à ces attentes mais quoique séduisant sur le principe, aucune information détaillée quant aux avantages et inconvénients qu'il présente ne nous est parvenue... Il va donc falloir s'organiser autrement pour promouvoir l'excellence de nos formations. Le Lycée Français La Pérouse affiche des résultats magnifiques : 100% de réussite aux examens, 50% avec mentions.

Cela mérite d'être reconnu !

Pour tout savoir sur les retraites, consulter le dossier complet de l'UFE

<http://www.ufesf.org/dossiers/Retraitesecu020306.htm>

La Caisse des Français de l'Etranger

Si votre entreprise ne cotise pas à la Sécurité Sociale Française, vous pouvez adhérer à l'assurance volontaire de vieillesse de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) même si vous cotisez au régime local :

CFE
BP. 100
77950 Rubelles
www.cfe.fr

Pour les retraites complémentaires, il faut s'adresser au Cre pour les employés et à l'Ircafex pour les cadres :

Délégation régionales
4 rue du Colonel Driant
75040 Paris cedex 01
www.expatries.com

ou

GIE Agirc-Arrco
Service des Résidents hors de France
16-18 rue Jules César
75592 Paris Cedex 12.
Tel 33 1 71 73 13 00

Démarches à accomplir

Aucune retraite n'est accordée automatiquement.

La France et les Etats-Unis ont signé un accord international. Vous pouvez effectuer votre demande auprès de la caisse de retraite de votre résidence.

Vous pouvez vous procurer l'imprimé 'demande de retraite personnelle' sur le site de la CNAV, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : www.retraite.cnaf.fr

La retraite de réversion

Si vous êtes veuf ou veuve d'un assuré décédé (ou conjoint divorcé même remarié) vous avez droit à une retraite de réversion.

Vous pouvez vous procurer l'imprimé 'demande de retraite de réversion' sur le site de la CNAV, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : www.retraite.cnaf.fr

Le Mot du Président

Frais de scolarité

Le Lycée a bien géré sa croissance. Sa bonne santé financière lui permet d'acquérir de nouveaux locaux, d'étendre ses prestations éducatives sans augmentation importante de ses frais de scolarité – 3% pour 2006-2007 – tout en gardant une politique salariale qui lui permet d'être compétitif sur le marché.

Depuis que j'ai pris la présidence du Conseil de gestion, je défends l'idée qu'une stratégie d'augmentation modérée doit être maintenue à long terme pour permettre aux familles de se projeter dans l'avenir. Si des événements extérieurs modifient les circonstances, ils ne doivent pas intervenir sur cette politique. J'ai pour cela mis à l'ordre du jour de notre retraite annuelle « comment va-t-on faire face à la prochaine récession ? ». Même cela doit se prévoir et se préparer.

Les nouvelles technologies

Pour préparer l'avenir, il est nécessaire d'intégrer la dimension technologique. L'éducation est un « commerce de proximité » si vous m'autorisez ce terme. Il est impératif de réfléchir aux opportunités offertes par les nouvelles technologies pour diversifier l'offre éducative.

Vous me facilitez la transition avec un autre projet que vous suivez de près : eLycée.

Est-ce pour cela que vous soutenez ce projet ?

JCZ : eLycée développe une offre d'éducation à distance via les nouvelles technologies pour maintenir le français auprès des enfants et adolescents francophones scolarisés dans le système éducatif américain. Le Président de l'UFE ne peut qu'applaudir à une telle initiative. De plus, eLycée promet son programme

via les établissements d'enseignement français de l'Etranger qui le souhaitent. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Je témoigne que les Sénateurs des Français de l'Etranger s'y intéressent de très près et souhaitent l'étendre au monde entier.

eLycée n'est d'ailleurs plus un projet ; c'est maintenant un programme qui se développe pour le mieux et qui sera à l'œuvre à la rentrée prochaine.

Goery Delacôte qui a été sur les fonds baptismaux de eLycée me disait toujours : « Il faut le faire car ça va dynamiser les pratiques pédagogiques, promouvoir une utilisation pertinente des nouvelles technologies, développer les compétences dont les élèves auront besoin demain, diversifier les propositions éducatives ». eLycée a réuni des équipes, technologique, pédagogique et éditoriale capable de répondre à ses attentes. Moi je dis Bravo !

Fastnet, maintenant ! Fastnet est une association de familles réunissant leurs efforts pour faire suivre le CNED à leurs enfants ? Où en sont-ils ?

Votre enfant peut-il bénéficier d'une bourse du gouvernement français?

L'UFE SF vous aide à faire les calculs d'attribution:

http://www.ufesf.org/dossiers/bourse_site_3_2_04.html

Convention du 31 août 1994

verse la rémunération. Un résident américain qui siège au conseil d'administration d'une société installée en France, sera imposable en France pour le montant des rémunérations perçues.

4. Artistes et sportifs :

Les activités artistiques et sportives sont taxées dans l'Etat où l'artiste se produit. Un résident américain qui va donner un concert en France, verra son cachet imposé en France, sauf si ce cachet est inférieur à \$ 10.000 par an. Cette règle ne s'applique pas lorsque la tournée de l'artiste ou du sportif est financée par des fonds publics ou des subventions de l'Etat dont il est résident. C'est par exemple le cas lorsque des artistes se produisent dans le cadre d'échanges culturels.

5. Stagiaires et étudiants :

Il s'agit ici du cas fréquent des étudiants français qui s'inscrivent dans les universités américaines. Cela est également valable pour un étudiant résident américain qui décide d'aller étudier à La Sorbonne. Le texte prévoit les cas de poursuite d'études dans des universités ou établissements agréés, des stages professionnels, et des études ou recherches en tant que bénéficiaire d'une bourse payée par une association sans but lucratif.

Sont exonérées d'impôts aux USA les sommes versées à un étudiant français séjournant temporairement aux USA : les dons reçus de France pour les frais d'entretien, d'études de recherches et de formation, les bourses, les revenus pour services personnels rendus en France s'ils n'excèdent pas \$ 5000 par an. Ce statut privilégié ne peut excéder une période de 5 ans.

6. Enseignants et chercheurs :

Un résident d'un Etat qui se rend dans un autre Etat afin d'enseigner et/ou d'effectuer des recherches dans une université ou un institut agréé est imposé sur son revenu personnel dans son Etat d'origine pendant

Convention du 31 août 1994

deux ans. Par exemple, un chercheur résident américain qui se rend en France pendant 18 mois pour effectuer des travaux de recherche à l'Institut Pasteur de Paris sera imposé aux USA sur sa rémunération. Cette dérogation vise à simplifier les formalités administratives et à laisser le chercheur se concentrer sur ses recherches, sans entrer dans la complexité d'un système fiscal étranger.

7. Redevances :

Il s'agit ici des revenus de la propriété artistique ou intellectuelle, ce que l'on appelle couramment les royalties ou droits d'auteurs. Le texte énumère les divers droits dans le domaine littéraire, artistique, cinématographique, scientifique, industriel, informatique et du commerce de façon générale. Le bénéficiaire des droits d'auteur est imposé dans son Etat de résidence. Un chanteur résident aux USA perçoit des droits pour la diffusion de son œuvre en France et il sera imposé aux USA sur le montant de ces sommes. Par contre si le chanteur crée une structure en France pour l'exploitation de ses droits d'auteur, il sera imposé séparément en France sur le résultat de son activité française.

8. Autres revenus :

La convention fiscale précitée énumère en détails tous les revenus possibles auxquels elle s'applique. Toutefois les rédacteurs, pour le cas où des revenus auraient échappé à leur sagacité, ont prévu une rubrique qui couvre tous les revenus qui n'auraient pas été mentionnés. En réalité, ce paragraphe tient compte des types de revenus qui sont différents d'un Etat à l'autre, ou qui constituent des nouveautés pour les administrations fiscales concernées. La règle est que tous ces revenus « sui generis » sont imposés dans l'Etat de résidence du contribuable.

Dans une dernière partie nous examinerons le cas des revenus du capital et l'incidence de l'impôt de Solidarité sur la Fortune français.

Le Mot du Président [fin]

JCZ : Nous avons réussi à obtenir une subvention du programme FLAM avec l'aide du Sénateur Duvernois. Encore une fois, - il faut le rappeler - il n'y a pas de concurrence avec les établissements. C'est un choix d'éducation fait par les parents. Les propositions du CNED existent de toutes les façons.

Le mérite de Fastnet et de PAFEA, l'association qui a les mêmes buts dans la Silicon Valley, c'est de montrer qu'il y a des moyens de satisfaire des besoins d'éducation dans des conditions économiques qui ne sont pas risquées.

Vous semblez être partout, particulièrement dans le champ de l'éducation ? Comment

expliquez-vous un tel investissement ?

JCZ : Quand on aime, on ne compte pas...
Trêve de plaisanterie. Si on décide de servir, on ne peut pas le faire à moitié. Tant que l'on a du plaisir et des résultats, on peut continuer. Pour l'instant, ça durera ce que ça durera....

Néanmoins, cela doit être limité dans le temps. L'essentiel n'est pas de s'en aller mais de préparer sa succession.

(Footnotes)

¹ Le compte rendu de ce séminaire est disponible sur le site de l'UFE de SF www.ufesf.org

² Pour connaître les lieux et dates, faites-en la demande à jc@zambelli.org

eLycée
www.elycee.com

De nouveaux amis pour cultiver ton français
C'est possible avec internet et eLycée

Julien
Léa
Anne
Antoine
Pierre
Julie
Martin

Un programme moderne
Un enseignement dynamique
Une communauté d'élèves et de parents

La Carte Privilège

Au service des adhérents, elle offre des avantages et des remises auprès de fournisseurs et de prestataires de services sélectionnés :

- * Déménagements
- * Divers
- * Famille : *Conseils, par téléphone, pour la famille auprès de spécialistes en psychologie, éducation, scolarité, loisirs, social, droit familial.*
- * Hôtellerie
- * Immobilier ::
 - Votre propriété immobilière en France : *Renseignements, conseils ou consultation pour les membres propriétaires ou futurs propriétaires auprès de spécialistes de l'immobilier.*
 - Conseil en recherche immobilière : *Recherche de biens immobiliers pour des particuliers et des professionnels*
- * Location de véhicules
- * Loisirs : spectacles
- * Parapharmacie
- * Pharmacie : *envoi de médicaments en prioritaire*
- * Restaurants
- * Santé (*Site qui propose aux personnes qui voyagent de disposer à l'étranger de leur suivi médical personnel en 8 langues différentes avec accès confidentiel.*)
- * Scolarité
- * Séjours de vacances, agences de voyages
- * Shopping

POURQUOI FAUT-IL ADHÉRER À L'UFE ?

ENSEMBLE UFE du Pacifique 7

1. Parce que l'UFE est un organisme consultatif.

L'Union des Français de l'étranger, contrairement aux autres associations, est un organisme consultatif reconnu d'utilité publique. Elle a donc un réel pouvoir d'information et de pression sur les sénateurs.

Reprenons le schéma de représentation des Français de l'Etranger.

Au niveau de l'exécutif, le ministère dont dépendent les Français de l'étranger est le Ministère des Affaires étrangères.

Au niveau législatif, ils sont représentés par 12 sénateurs élus par le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger.

Le CSFE est constitué de membres élus (180 délégués actuellement) par les Français de l'Etranger au sein de listes proposées par l'UFE. Les Français de Californie élisent trois délégués au CSFE.

Le Ministre et les Sénateurs travaillent avec le CSFE. Ce Conseil est chargé de défendre les intérêts des Français de l'Etranger en contribuant par ses vœux à une meilleure élaboration des textes législatifs les concernant. Leurs « vœux » permettent de faire connaître les besoins des communautés françaises là où elles se trouvent

2. Parce sous la pression de l'UFE, les droits des Français de l'Etranger sont reconnus

L'UFE est fondé en 1927 par un expatrié, Gabriel Wernlé. En 1936, l'UFE est reconnue d'utilité publique. En 1946, sous la pression de l'UFE, la Constitution accorde le droit de vote aux Français expatriés et crée deux sièges de sénateurs pour les représenter. En 1965, la Caisse des expatriés est créée par Henri Longchambon futur président de l'UFE. En 1970, les Français expatriés peuvent s'assurer contre le risque chômage en adhérant aux ASSÉDIC. Depuis 1983, 12 Sénateurs directement élus par le CSFE défendent les droits des Français de l'Etranger.

3. Parce que les problèmes traités par l'UFE sont primordiaux : l'éducation des enfants hors de France, la protection sociale, la sécurité...

Le contenu de ce dossier montre combien les problèmes d'éducation sont plus cruciaux aux Etats Unis qu'ailleurs.

4. Parce les réformes institutionnelles de la France de demain (décentralisation...) concernent les Français de l'Etranger. Ils doivent être présents sur le terrain pour faire entendre leur voix.

L'expatriation apporte un regard neuf qui doit être pris en compte

En s'associant les Français de l'Etranger ont obtenu :

1927 : Création. Initiative individuelle

1936 : Reconnaissance d'utilité publique

1946 : Droit de votes des Français expatriés

1946 : Deux sièges de sénateurs représentants les Fr. de l'E.

1965 : Création de la Caisse des Expatriés (Caisse des Fr. de l'Et. Actuelle) Assurance Maladie

1970 : Possibilité de s'assurer contre risque chômage en adhérant au groupement des ASSÉDIC

1990 : Création de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Union des Français de l'Etranger



Nom:.....

Prénoms:.....

Profession:.....

Adresse:.....

.....

.....

E.Mail

.....

Téléphone:.....

.....

.....

JOINDRE un chèque de \$40.00 (dollars US) à l'ordre de l'Union des Français de l'Etranger.

Les adhésions de l'Etat du Washington et de San Diego seront retransmises à la section locale UFE.

La cotisation annuelle d'adhésion comprend la revue " La Voix de France" et la Carte

Privilège

ENSEMBLE UFE du Pacifique

PRESORTED
FIRST-CLASS MAIL
U.S. POSTAGE PAID
UNICORN

Union des Français de l'Étranger
566 Bush street
San Francisco CA 94108-3696
www.ufesf.org

Les Rendez-Vous de l'UFE

ENSEMBLE UFE du Pacifique

**Pour les événements
à venir**

www.ufesf.org

**Séminaires
sur la
Protection Sociale**

www.ufesf.org